



Changement de pieces du ballon eau

Par **Bribri91**, le **03/02/2015 à 19:07**

bonjour, rn
nsuis locataire depuis 18 mois, je n'ai plus d'eau chaude depuis 5 jours
rnle plombier dit qu'il faut changer le thermostat et résistance du ballon, cout 885 € rn
qui doit payer , la propriétaire ou moi
rncest ce de l'usage et entretien courant ?
rnmerci de votre aide

Par **cocotte1003**, le **04/02/2015 à 06:06**

Bonjour, c'est à charge du bailleur. Il existe une liste des charges et réparations a effectués par le locataire, regardez internet quand vous avez un doute, cordialement

Par **22pirouettes**, le **04/02/2015 à 07:41**

Bonjour
rnje suis très surpris du prix pour la réparation
rnpour le même prix vous avez un ballon de 200 litres neuf.
rnbonne journée

Par **Lag0**, le **04/02/2015 à 07:43**

Bonjour cocotte1003, rn
Il eut été utile de préciser que c'est le décret 87-712 qui fixe les réparations locatives, et d'en donner le lien : rn
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006066148> rn
rnPour les charges, c'est le décret 87-713 : rn

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006066149> Pour
Bribri91, Surtout ne faites pas remplacer ces pièces par votre plombier, votre bailleur n'aurait
alors aucune obligation de vous rembourser. Il faut lui demander à lui de faire procéder aux
travaux.

Par **Lag0**, le **04/02/2015** à **07:46**

[citation]Je suis très surpris du prix pour la réparation pour le même prix vous avez un ballon
de 200 litres neuf. [/citation] Un cumulus 200 litres neuf se trouve à moins de 150€ en GSB...